

CTP du 31 mai 2012

Verbatim* de la réponse de Monsieur Patrick Kanner, Président du Conseil Général, Président du CTP et de Monsieur Patrick Reix, Directeur Général des Services à la déclaration liminaire de la CGT sur l'avancement de la déconcentration-optimisation de la Direction de la Commande Publique (DCP)

** Ce verbatim est établi à partir de l'enregistrement de la séance du CTP. La retranscription a été établie dans le souci de respecter l'intégrité des propos tenus. Si malgré le soin apporté, les auteurs des déclarations estiment que leur pensée a été trahie ne serait-ce que par une ponctuation ou une respiration incorrectes, nous les prions de bien vouloir nous adresser les corrections jugées nécessaires. Nous les publierons.*

M. Patrick Reix : « La question qui est posée est : est-ce que la Direction de la Commande Publique est en cours de réorganisation ? La réponse est NON.

Est-ce que la Direction de la Commande Publique, plus précisément la fonction « commande publique » dans ce Conseil général, fait l'objet comme beaucoup de processus transversaux et fonctionnels, de réflexion, afin que dans le cadre de l'amélioration de la qualité du Service Public Départemental on puisse trouver des valeurs ajoutées sur des changements de méthode(s), de systèmes voire d'organisation, c'est OUI !

Donc je crois qu'il n'y a aucune ambiguïté dans notre esprit. Bien évidemment que dans le cadre fixé par le Président et du Projet d'administration départementale, un certain nombre de processus fonctionnels sont examinés, diagnostiqués et on essaie sur le témoignage à la fois des utilisateurs de ces processus mais aussi des acteurs, des agents qui font fonctionner ces processus, de vérifier si on est effectivement en situation de répondre à la commande de l'Institution. En matière de commande publique, un certain nombre de témoignages dont tout le monde a, me semble-t-il, à l'esprit les éléments caractéristiques, renvoient vers au moins une interrogation qui est la suivante : est-ce qu'aujourd'hui, cette commande publique, qui répond pour l'essentiel aux obligations qui lui incombe, est organisée comme on souhaiterait qu'elle soit organisée en termes d'automatisation des informations, d'informatisation des marchés publics et j'aurais dû commencer par cela sans doute, en termes de responsabilisation des acheteurs publics dans un système qui, sans doute, en tous cas c'est ce que l'on constate à bien des égards, apparaît peut-être trop concentré, trop hiérarchisé.

Donc la question qui est aujourd'hui posée c'est : est-ce qu'il y a la place à une réflexion sur les organisations de manière à éventuellement envisager un processus non pas, comme vous l'avez dit, de décentralisation, mais de déconcentration et de responsabilisation des acheteurs publics. C'est une question qui est posée. Il n'y a pas de réponse aujourd'hui si tant est qu'on puisse imaginer qu'il y a des réponses déjà ailleurs dans d'autres départements et d'autres collectivités sur la façon d'organiser la commande publique. Il ne faut pas s'interdire de réfléchir à cela comme d'ailleurs on ne s'interdit pas de réfléchir sur les processus de fonctionnement de la Direction des Ressources Humaines en termes de recrutement comme on ne s'interdit pas de réfléchir aux problématiques de Formation.

M. Patrick Kanner : « Merci Monsieur Reix. Je remercie Madame Jamotte de m'avoir donné les éléments d'information concernant ce logiciel libre de la Ville de Paris.

Je confirme ce que vient de dire Monsieur le Directeur Général des Services : nous ne nous interdisons pas une réflexion sur l'évolution de tous les services de cette maison sachant que tout naturellement, les instances paritaires si cela devait être nécessaire, seraient consultées en temps et en heure de manière à pouvoir acter les évolutions fonctionnelles. Mais le Directeur Général des Services vient de vous le dire : il n'y a pas aujourd'hui de procédure engagée de modification fonctionnelle de la Direction de la Commande Publique, ce qui n'interdit pas d'avoir une réflexion pour améliorer son propre fonctionnement, naturellement. Quoiqu'il arrive, pour qu'il y ait un passage en CTP encore faut-il qu'il y ait une réflexion préalable, donc la chronologie sera respectée. »

Madame Gisèle Jamotte (CGT) : « Oui...nous avons quand même quelques doutes parce qu'être associés en amont, en tant qu'organisations, avec un passage à l'automne en CTP...il y a les rétro-plannings du SOCP. »

M. Patrick Reix : « Non, po, po, po, papier cela ! »

CGT : « Papier ? Papier aussi le rapport du CTP du 14 décembre 2011 sur la DCP ? je lis : « son organisation, ses missions, son effectif demeurent inchangés » !

M. Patrick Kanner : « Madame Jamotte, je me permets de vous interrompre, l'ordre du jour, c'est moi qui le fixe. ... Tant que vous n'avez pas l'ordre du jour..., voilà qu'il y a des réflexions...mais vous savez c'est comme à la Séance Plénière ou à la Commission Permanente, je fixe l'ordre du jour, c'est ma responsabilité légale en tant que telle. Peut-être que ce dossier sera présent dans nos instances mais tant que ce n'est pas programmé, tout le reste n'est que réflexion(s) très aléatoire(s).

CGT : - Donc, c'est oui mais non !

M. Patrick Kanner : - Reconnaissez-le.

CGT : - Donc c'est dit !

M. Patrick Kanner : - Reconnaissez le !

CGT : - Ca donne le ton.

M. Patrick Kanner : « Ca ne donne pas le ton Madame, mais vous me permettrez dans ma responsabilité, accompagné des Vice-Présidents et de l'administration, vous me permettrez de... souverainement...de voir et c'est moi qui déclencherait la démarche ou bien du statu quo ou bien de la modification et s'il y a projet de modification, vous serez interrogés. Chacun doit rester à sa place. »

CGT : « Il y a une lecture syndicale.

M. Patrick Kanner : « C'est normal, c'est pour cela que nous ne sommes pas sur le même banc dans cette salle »

« Oui, Monsieur Treneul ? (élu SUD) »

Monsieur Olivier Treneul : « Quel message aux collègues concernés ? Nous sommes consultés. Entre ce qui se dit aujourd'hui et ce qui circule, et les écrits parce qu'il y a des écrits, il faudrait envoyer un message clair aux collègues, il y a de l'inquiétude et de la souffrance. »

Monsieur Patrick Kanner : « Je pense avoir déjà répondu préalablement. Je ne m'interdis pas de modifier l'organisation des services du Département pour une meilleure qualité du service public mais le fait que je ne me l'interdise pas ne dit pas qu'il y aura modification. Tout dépend de la qualité du service public rendu (...) le statu quo n'est pas mon genre, ce qui ne signifie pas que le statu quo n'est pas une bonne réponse en matière de service public.
Je crois au changement si vous voyez à quoi je peux faire allusion. Eh oui ! »